



## 13.01 Lignes de conduite pour entraîneurs de clubs

---

26.04.2011 / CC

### 1. Préambule:

Dans le cadre du concept de formation, la formation des entraîneurs de clubs a une importance primordiale. Le perfectionnement et la formation permanente des entraîneurs de clubs est la base pour un développement réussi de notre sport.

### 2. Lignes de conduite:

Pour pouvoir mieux coordonner le perfectionnement et la formation des entraîneurs, le comité central publie les directives suivantes:

Le perfectionnement et la formation des entraîneurs au sein de **Swiss Wrestling** a lieu surtout sur la base jeunesse et sport. Les cours de formation offerts donnent une base solide pour les entraîneurs.

1. Chaque club avec des lutteurs licenciés actifs-, juniors- ou élèves place au moins un dirigeant 1 J+S.
2. Chaque association qui participe au championnat de ligue nationale par équipe doit placer un dirigeant 2 J+S.
3. La période transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de ces directives s'élève à 3 ans à partir du 31.12.1996. Le même délai ainsi que la période transitoire est valable pour des nouvelles associations fondées.
4. **Swiss Wrestling** organise chaque année des cours de perfectionnement pour tous les entraîneurs de club. Pour des entraîneurs de ligue nationaux par équipe, la visite de ces CP est obligatoire.
5. Lors de négligence de ces directives, les associations seront amendées conformément au règlement financier.

### 3. Perfectionnement des entraîneurs:

Le perfectionnement (d'entraîneur) offert par Swiss Olympic peut seulement être accompli après achèvement de la formation au sein de l'association interne la plus élevée (dirigeant 3 J+S).

Exceptionnellement, peuvent également participer des entraîneurs qui ont suivi une formation équivalente à l'étranger, qui ont achevé au moins un stage de formation J+S et qui ont travaillé au moins pendant deux ans comme entraîneur dans un club en Suisse.

Pour une participation d'un cours de formation à la FILA il est nécessaire d'avoir suivi la formation de dirigeant 3 J+S. L'autorisation pour la participation à ce cours dépend du comité central.